

PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 3 avril 2019

PRESENTS : M. BLUTEAU Joël – Mme ROBIN Hélène - M. LEGERON Joël – Mme SURAUD Rose-Marie - M. GIROUD Jean-Claude - Mme JOUBERTEAU Yolande – Mme RASPIENGEAS Laëtitia - M. GUILLON Sébastien – M. SAUVAGE Eric - Mme TEIXEIRA Andréia - M. SOULAINÉ Guy – Mme JUTARD Marinette

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- Mme LIEHRMANN-DREUX Simone a donné pouvoir à M. BLUTEAU Joël
- M. FLEURY Bastien a donné pouvoir à M. SOULAINÉ Guy
- M. ROBIN Matthieu a donné pouvoir à Mme ROBIN Hélène

SOMMAIRE

Election des secrétaires de séance.....	2
Approbation du procès-verbal du 29 Janvier 2019	2
Compte administratif 2018 du budget principal (délibération n° 2019- 0030)	2
Restes à réaliser budget commune – Délibération modificative (délibération n°2019-0031)2	
Compte de gestion 2018 du budget principal (délibération n° 2019- 0032)	3
Compte administratif 2018 du budget commerce (délibération n°2019-0033)	3
Compte de gestion 2018 du budget commerce (délibération n° 2019- 0034).....	4
Compte administratif 2018 du budget assainissement (délibération n°2019-0035)	4
Compte de gestion 2018 du budget assainissement (délibération n° 2019-0036)	4
Compte administratif 2018 du budget lotissement (délibération n°2019-0037).....	5
Compte de gestion 2018 du budget lotissement (délibération n° 2019- 0038)	5
Affectation du résultat budget principal (délibération n° 2019-0039).....	5
Affectation du résultat budget commerce (délibération n° 2019-0040)	6
Affectation du résultat budget assainissement (délibération n° 2019- 0041)	6
Affectation du résultat budget lotissement (délibération n° 2019- 0042).....	6
Vote du budget primitif principal 2019 (délibération n° 2019-0043)	7
Vote du budget primitif commerce 2019 (délibération n°2019-0044).....	7
Vote du budget primitif assainissement 2019 (délibération n° 2019- 0045).....	7
Vote du budget primitif lotissement 2019 (délibération n° 2019- 0046)	7
Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 (délibération n° 2019-0047)	
.....	7
Vote des subventions (délibération n° 2019-0048)	7
Modification dénomination de la société chargée de la réhabilitation des locaux au-dessus de l'école en logements (délibération n° 2019-0049)	8
Lancement des appels d'offres programme voirie 2019 (délibération n° 2019-0050).....	9
Questions diverses	9

Election des secrétaires de séance

M. GIROUD Jean-Claude et Madame MONNEREAU Léa ont été élus secrétaires de séance.

Approbation du procès-verbal du 29 Janvier 2019

Le procès-verbal du 7 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2018 du budget principal (délibération n° 2019-0030)

Le résultat d'exercice 2018 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 364 436,97 € et un excédent d'investissement de 594 981,06 €.

L'intégration des résultats du budget zone artisanale fait ressortir un excédent en fonctionnement de 26 110,69 € et un déficit en investissement de 26 110,69 €.

Le résultat de clôture fait ressortir un excédent de fonctionnement de 459 261,17 € et un déficit d'investissement de 580,96 €.

Les restes à réaliser dépenses sont de 136 928,80 € et recettes de 111 591,90 €.

Monsieur le Maire se retire pour le vote du CA. Le compte administratif 2018 du budget principal est adopté par 1 abstention et 13 voix pour.

Madame JUTARD demande à ce qu'une nouvelle délibération soit prise pour modifier la délibération n° 3 du 29 janvier 2019 sur les restes à réaliser qui est erronée. Il convient d'inscrire 136 928,80 € au lieu de 159 515,81 €). De plus Madame JUTARD signale que la date limite pour prendre ce type de délibération est normalement le 26 janvier de chaque année.

Madame MONNEREAU annonce que le receveur a noté cette différence d'écriture mais qu'il n'a pas demandé de modification de la délibération.

Monsieur le Maire propose de prendre la délibération n° 2019-0031 pour modifier cette écriture qui est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Restes à réaliser budget commune – Délibération modificative (délibération n°2019-0031)

La délibération 2019-0003 est modifiée comme suit :

Vu la nomenclature M 14 applicable aux communes ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2018/0054 du 9 avril 2018 relative à l'adoption du budget de la commune ;

Monsieur le Maire explique que les restes à réaliser doivent être adoptés par le conseil municipal ;

Il rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république (dite loi ATR).

Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

- En dépenses de fonctionnement, pour les communes de moins de 3 500 habitants, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour ces communes :

- En recettes de fonctionnement, aux recettes de fonctionnement certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire ;

- En dépenses d'investissement, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice

;

- En recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recette.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2018 intervenant le 31 décembre 2018, il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2019 lors du vote du budget.

Le montant des dépenses d'investissement du budget Commune à reporter ressort à cent trente-six mille neuf cent vingt-huit euros et quatre-vingt centimes (136 928,80 €).

Le montant des recettes d'investissement du budget à reporter ressort à cent onze mille cinq cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-dix centimes (111 591,90 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** cette proposition.

Compte de gestion 2018 du budget principal (délibération n° 2019-0032)

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal de **l'exercice 2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à 1 abstention le compte administratif du budget principal de **l'exercice 2018**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2017** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour **l'exercice 2018** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2018 du budget principal est adopté à 1 abstention

Compte administratif 2018 du budget commerce (délibération n°2019-0033)

Le résultat d'exercice 2018 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 4 064,33 € et un déficit d'investissement de 13 333,32 €.

Le résultat de clôture fait ressortir un excédent de fonctionnement de 5 456,02 € et un déficit d'investissement de 5 426,61 €.

Monsieur le Maire se retire pour le vote du CA. Le compte administratif 2018 du budget commerce est adopté par 13 voix pour.

Compte de gestion 2018 du budget commerce (délibération n° 2019-0034)

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget commerce de **l'exercice 2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le compte administratif du budget commerce de **l'exercice 2018**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2017** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du budget commerce dressé, pour **l'exercice 2018** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2018 du budget commerce est adopté à l'unanimité

Compte administratif 2018 du budget assainissement (délibération n°2019-0035)

Le résultat d'exercice 2018 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 25 192,10 € et un excédent d'investissement de 1 779,66 €.

Le résultat de clôture fait ressortir un excédent de fonctionnement de 29 845,42 € et un déficit d'investissement de 26 935,99 €.

Monsieur le Maire se retire pour le vote du CA. Le compte administratif 2018 du budget assainissement est adopté par 13 voix pour.

Compte de gestion 2018 du budget assainissement (délibération n° 2019-0036)

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget assainissement de **l'exercice 2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement de **l'exercice 2018**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2017** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du budget assainissement dressé, pour **l'exercice 2018** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2018 du budget assainissement est adopté à l'unanimité

Compte administratif 2018 du budget lotissement (délibération n°2019-0037)

Le résultat d'exercice 2018 fait ressortir un déficit d'investissement de 197 726,83 €.

Le résultat de clôture fait ressortir un déficit de fonctionnement de 16 635,19 € et un déficit d'investissement de 155 799,04 €.

Monsieur le Maire se retire pour le vote du CA. Le compte administratif 2018 du budget lotissement est adopté par 13 voix pour.

Compte de gestion 2018 du budget lotissement (délibération n° 2019-0038)

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget lotissement de **l'exercice 2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement de **l'exercice 2018**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2017** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du budget lotissement dressé, pour **l'exercice 2018** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2018 du budget lotissement est adopté à l'unanimité

Affectation du résultat budget principal (délibération n° 2019-0039)

Le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal, a été considéré régulier et conforme au compte de gestion du Trésor Public. Constatant que le compte administratif du budget principal présente un excédent de fonctionnement de 459 261,17 € et un déficit d'investissement de 580,96 €. Ainsi qu'un solde négatif en restes à réaliser de 25 336,90 €, soit un besoin de financement total en investissement de 25 917,86 €. Monsieur le Maire propose d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit :

• En report en section de fonctionnement (002 R)	433 343,31 €
• En report en section d'investissement (001 D)	580,96 €
• En excédent de fonctionnement capitalisé (1068 R)	25 917,86 €

Le Conseil Municipal, 1 abstention, approuve l'affectation du résultat.

Affectation du résultat budget commerce (délibération n° 2019-0040)

Le compte administratif de l'exercice 2018 du budget commerce, a été considéré régulier et conforme au compte de gestion du Trésor Public. Constatant que le compte administratif du budget commerce présente un excédent de fonctionnement de 5 456,02 € et un déficit d'investissement de 5 426,61 €, Monsieur le Maire propose d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit :

En report en section de fonctionnement (002 R)	29,41 €
En report en section d'investissement (001 D)	5 426,61 €
En excédent de fonctionnement capitalisé (1068 R)	5 426,61 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat.

Affectation du résultat budget assainissement (délibération n° 2019-0041)

Le compte administratif de l'exercice 2018 du budget assainissement, a été considéré régulier et conforme au compte de gestion du Trésor Public. Constatant que le compte administratif du budget assainissement présente un excédent de fonctionnement de 29 845,42 € et un déficit d'investissement de 26 935,99 € décide d'affecter ce résultat comme suit :

- En report en section de fonctionnement (002 R)	2 909,43 €
- En report en section d'investissement (001 R)	26 935,99 €
- En excédent de fonctionnement capitalisé (1068 R)	26 935,99 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat.

Affectation du résultat budget lotissement (délibération n° 2019-0042)

Le compte administratif de l'exercice 2018 du budget lotissement, a été considéré régulier et conforme au compte de gestion du Trésor Public. Constatant que le compte administratif du budget lotissement présente un déficit de fonctionnement de 16 635,19 € et un déficit d'investissement de 155 799,04 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

En report en section de fonctionnement (002 D)	16 635,19 €
En report en section d'investissement (001 D)	155 799,04 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat.

Vote du budget primitif principal 2019 (délibération n° 2019-0043)

Monsieur le Maire présente une proposition de budget primitif principal pour 2019.
En fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 798 706,33 €
En investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 960 457,37 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention, approuve le budget primitif du budget principal 2019.

Vote du budget primitif commerce 2019 (délibération n°2019-0044)

Monsieur le Maire présente une proposition de budget primitif commerce pour 2019.
En fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 18 432,86 €
En investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 18 759,93 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le budget primitif du budget commerce 2019.

Vote du budget primitif assainissement 2019 (délibération n° 2019-0045)

Monsieur le Maire présente une proposition de budget primitif assainissement pour 2019.
En fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 98 181,50 €
En investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 115 606,73 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget assainissement 2019.

Vote du budget primitif lotissement 2019 (délibération n° 2019- 0046)

Monsieur le Maire présente une proposition de budget primitif lotissement pour 2019.
En fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 358 966,91 €
En investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 339 172,13 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget lotissement 2019.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 (délibération n° 2019-0047)

M. le Maire présente la fiche n°1259 (vote des 4 taxes) et propose de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année 2019, soit un produit attendu de 465 899 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de maintenir les taux comme suit :

	Taux de 2018	Coefficient de variation	Taux proposés pour 2019
Taxe d'habitation	16,91	1,000000	16,91
Taxe foncière (bâti)	14,17	1,000000	14,17
Taxe foncière (non bâti)	78,49	1,000000	78,49
C.F.E.			

Vote des subventions (délibération n° 2019-0048)

Monsieur le Maire propose de maintenir le montant des subventions aux associations communales de 2018 sous réserve que les dossiers de demande de subventions aient été déposés dans les temps, soit :

La boule Nellezaise	155.00	FC2 Sud Vendée	4 200.00
ADAP	1 725.00	Jeunes en N'Elle	400.00
Rim'Elles	300.00	F.S.E. du Collège	500.00
Comédie Nelle	550.00	Du Sport pour Tous	650.00
Amicale chasseurs	365.00	Union Philharmonique	1 650.00
Amicale école publique	3 000.00	FCPE	155.00
Amicale Pompiers S.Autize	155.00	APEL	155.00
Anim. Tourist. Nellez.	905.00	AND	155.00
Danse Moderne	1 100.00	Quartier d'Artistes	
Pitchoun'elle	250.00		
Ateliers loisirs créatifs	155.00		
Club du 3ème âge	320.00		

TOTAL : 16 845 €

Autres associations :

ADAPEI	150 €	Banque Alimentaire	95 €
ADMR (secrétariat)	2 650 €	Secours catholique	200 €
Action sociale	422 €		
Loyer	405 €		
AREAMS	50 €	Resto du cœur	100 €
ADILE	50 €	RASED	150 €

TOTAL : 4 272 €

- **Reprise subvention de la communauté de communes :**

Danse : 1000 €

FC2 Sud Vendée : 15 000€

- **SDIS : 21 459,52 €**

Le Conseil Municipal approuve avec 1 voix contre ces subventions.

Modification dénomination de la société chargée de la réhabilitation des locaux au-dessus de l'école en logements (délibération n° 2019-0049)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société SOLIHA Vendée chargée financièrement de porter le projet de réhabilitation des locaux associatifs au-dessus l'école en deux logements change de nom et s'intitule désormais SOLIHA BLI Pays de Loire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend note de ce changement de nom et accepte que le projet de réhabilitation soit pris en charge par la société SOLIHA BLI Pays de Loire.

Monsieur le Maire informe que les dépenses de changement des 3 fenêtres et de la porte

d'entrée donnant sur les locaux associatifs sont à la charge de la commune pour un montant de 6 581,61 € HT.

Monsieur le Maire informe que ce projet a pris du retard à cause des difficultés à trouver des entreprises pour tous les lots lors de l'appel d'offres.

Lancement des appels d'offres programme voirie 2019 (délibération n° 2019-0050)

M. le Maire demande au conseil municipal à pouvoir lancer les appels d'offre concernant le programme voirie communale 2019. Pour rappel, les voiries retenues sont :

- Chemin de Pomère Nord pour 2350 ml en bicouche
- Rue de la Grande Venelle pour 60 ml en enrobés
- Rue du Passage pour 480 ml en bicouche
- Chemin de la Victorine pour 1 085ml en demi chaussée et 270 ml en pleine chaussée) en bicouche
- Chemin de l'usine à la Courcellerie pour 150 ml en demi chaussée et 375 ml en pleine chaussée en bicouche
- Voie sans issue rue du Coteau pour 40 ml en enrobés
- Rue de Bellevue (point à temps automatique)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres pour le programme voirie 2019.

Questions diverses

- Monsieur le Maire demande aux conseillers d'envoyer par mail au secrétariat leur disponibilité pour les élections européennes du 26 mai prochain.
- Madame JUTARD Marinette signale que le bruit de VMC résidence Pelletier est gênant pour les locataires et demande s'il est possible d'isoler le boîtier de la VMC. Les agents techniques iront voir sur place.
- Madame JUTARD présente ses remerciements au Maire pour lui avoir apporté une réponse à son mail relatif au branchement de l'assainissement de la rue des Ponts Neufs sur la lagune de l'Entôle.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'antenne médicale est bientôt terminée. Elle devrait ouvrir courant avril 2019.
- Monsieur LEGERON Joël informe que les travaux de voirie route de la Sablière sont terminés.

Fin : 22h00